



DELIBERATION N°1 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 30 MAI 2022

Numéro enregistrement Préfecture : DB-20220530-1

**Autorisation accordée au Président de
signer les demandes de permis de
construire – Projet Regourd**

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis lundi 30 mai 2022 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN (visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE

Etaient excusés :

Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Christian PONS

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Secours Principal (CSP) et du Groupement des Services Techniques et des Bâtiments (GSTB) à Cahors, les travaux d'études sont en cours. Au regard du planning de mise en œuvre, il est nécessaire de procéder au dépôt du permis de construire.

Les membres du bureau du Conseil d'administration décident d'autoriser le Président à signer les demandes de permis de construire au nom et pour le compte du SDIS du Lot ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Détail du vote :

Présents : 03
Votants : 03
Pour : 03
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 2 juin 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.